

GRÉSIVAUDAN

INFOS PRATIQUES

FROGES

→ Ateliers bien vieillir

Ce programme comporte sept séances collectives, programmées les vendredis, de 13 h à 15 h 30. Organisé par l'association Itinéraire de santé. Premier rendez-vous demain à 13 h 30. À la salle Gambetta. Gratuit.

CCAS de Froges :

04 76 71 15 93.

ccas@villedefroges.fr.

→ Rencontre-débat

avec Eva Thomas

Eva Thomas, couturière auteure, s'exprime à travers des créations textiles éclatantes et chamarrées. Elle partagera l'histoire de ses œuvres, vivantes, expressives et chargées d'émotion. Demain à 20 h. À la salle Gambetta. Gratuit.

L'Étincelle :

06 86 94 95 85.

letincelle38@gmail.com.

LE CHAMP-PRES-FROGES

→ Conseil municipal

Séance publique. Aujourd'hui à 19 h 30. Dans la salle du conseil de la mairie.

Mairie du Champ-près-Froges :

04 76 71 44 73.

lechamp.mairie@hotmail.com.

→ Concours de belote

Inscriptions à partir de 13 h. Début des parties à 14 h. Tarif : 15 € la doublette. Tous les participants primés. Buvette et restauration sur place. Dimanche 12 mars à la salle de l'école maternelle La Tilleraie. Comité d'animation :

07 70 70 15 47.

lechamppresfroges38190.comite@gmail.com.

LOCALE EXPRESS

FROGES

Réunion publique jeudi sur les travaux des digues et le risque inondation

→ La municipalité organise une réunion publique ce jeudi (18 h 30 à la salle des sports, 1^{er} étage) afin d'évoquer avec les habitants les travaux actuellement en cours de confortement des digues conduits par le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (Symbhi). Ce vaste chantier (mené par le Département de Grenoble à Pontcharra) entame là sa seconde phase et concerne entre autres la commune de Froges, fortement affectée par la réglementation en vigueur concernant le risque d'inondation. La moitié de la zone urbaine est en effet bloquée par le Plan de prévention des risques de l'Isère (PPRI) dont les élus du Grésivaudan espéraient un assouplissement afin de dégager des zones urbanisables dites "violettes". Or, l'État a décidé de bloquer l'urbanisation de ces zones-là. Un sujet complexe, avec des impacts, que les élus de Froges souhaitent aborder, gardant à l'esprit le nécessaire travail entre tous les acteurs du dossier (Grésivaudan Symbhi, Département, services de l'État) « pour assurer à nos entreprises et aux habitants de la plaine des possibilités de constructions dans un cadre protégé ».

Grand Prix de Froges par le Foc Ski ce dimanche

→ Le Grand Prix de Froges, compétition de ski organisée chaque année par le Foc Ski en Grésivaudan, a lieu ce dimanche au Collet d'Allevard. Pour cette compétition, comptant pour les qualifications pour la coupe de la fédération 2017, le seul changement est qu'elle se disputera sur un slalom, et non sur un géant. Ce slalom concerne les licenciés FFS (Fédération française de ski), femmes et hommes des catégories U 18 + à Masters. Les inscriptions s'effectuent sur les sites webffs ou fsski ou encore à l'adresse mail suivante : courses-parfrogesocski@gmail.com. La date limite est fixée à vendredi minuit. Dimanche, le retrait des dossards pourra s'effectuer dès 8 heures au chalet du Ski club d'Allevard. L'ouverture de la piste est prévue à 8 h 30 et le départ de la première manche aura lieu à 9 h 30. Pour cet événement, une quarantaine de bénévoles sont mobilisés, encadrants de la compétition et de l'éducatif ainsi que les parents des compétiteurs. Sans oublier que cet événement peut avoir lieu grâce à l'aide du service des pistes du Collet d'Allevard qui prépare les pistes et apporte un soutien logistique.

VILLARD-BONNOT

La commune acquiert 15 places de parking



→ La société qui conduit le programme immobilier "De Ciel et d'Opale", avenue de la Libération à Brignoud, n'a pas vendu 15 places de stationnement en bordure de cette avenue et a ainsi sollicité la commune pour l'achat de ces emplacements. Daniel Chavand, le maire, explique que « le nombre de véhicules va sans cesse en augmentation et il est évident que nous manquons de foncier disponible sur le territoire communal. Dès lors, il semble opportun d'acquérir ces places de stationnement afin de créer des parkings publics ». L'acquisition de ces 15 places de stationnement s'élève à la somme de 78 000 €. C'est à l'unanimité que le conseil municipal a accepté ce prix, considérant que cette acquisition permet d'ouvrir un nouveau parking public, ce qui va dans le sens de l'intérêt collectif.

Espace Aragon : rencontres et table ronde avec Anne-Laure H-Blanc

Avec son exposition visible à l'Espace Aragon jusqu'au 26 mars, Anne-Laure H-Blanc invite les personnes intéressées à un temps de pause et de silence autour de ses œuvres. Bien loin du spectaculaire et du grandiloquent, elle dessine un paysage évanescent, mais tangible. Les lignes marquées par la lisière des forêts, les berges des lacs et les cimes des collines s'épuisent et se confondent. Ce sont les reflets, les lumières, les dissolutions de couleurs qui rendent vivantes ces contrées... Le public pourra rencontrer l'artiste autour de son exposition "L'esprit du lieu", de 16 h 30 à 19 heures, vendredi 10, samedi 18, samedi 25 et dimanche 26 mars. Par ailleurs, une table ronde sera organisée mercredi 15 mars à 19 heures.

VILLARD-BONNOT/FROGES

Quand l'une était favorable à ériger Brignoud en commune, mais pas l'autre...

Hameau, bourg, lieudit, quartier... Il est difficile de savoir quelle qualification conviendrait le mieux à la situation de Brignoud. Des voix se sont opposées à lui octroyer celle de commune. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir œuvré en ce sens du côté de Villard-Bonnot, depuis de nombreuses d'années. Plus d'un siècle même !

Froges opposée, Villard-Bonnot favorable

Féru d'histoire locale, Robert Coquet, adjoint au maire de Villard-Bonnot, a "dégotté" dans les archives de la Ville plusieurs documents dont un stipulant précisément : "Le Conseil général va être appelé à donner son avis sur la demande formulée par Brignoud d'être érigé en commune, demande appuyée par la commune de Villard-Bonnot et combattue par la commune de Froges."

Cette demande a été présentée par M. Aguetaz, M. Bard, M. Deleau, M. Ribal et M. Fredet, cinq Brignoudais siégeant auprès du conseil municipal de Villard-Bonnot. Et reçut l'agrément du conseil par délibération du 31 mai 1905.

En revanche, la commune de Froges manifestait son opposition à cette demande, considérant qu'"une diminution considérable de la valeur de son centime et l'abaissement du chiffre de sa population déjà peu nombreuse pouvaient la réduire à une situation précaire". Voilà l'une des raisons invoquées par la commune de Froges à l'époque. Et elle fut

retenue comme des plus sérieuses par M. Morel, conseiller d'arrondissement du canton de Domène. Sa motion, votée à l'unanimité moins une voix par ce même conseil d'arrondissement (le 30 juillet 1906), retenait alors l'annexion d'une partie de Brignoud sur Villard-Bonnot à Froges, et rejetait ainsi la demande des Brignoudais d'ériger leur lieu de vie en commune. Motif invoqué : "Par esprit de conciliation et pour donner satisfaction à Villard-Bonnot sans léser les intérêts vitaux de Froges".

Le conseiller d'arrondissement avait ainsi considéré que "le manque d'équilibre dans la répartition des ressources et des charges de Brignoud entre les communes de Villard-Bonnot et de Froges, met l'importante agglomération de Brignoud dans une fautive situation qui ne peut qu'empirer et peut amener entre ces deux communes un conflit regrettable".

Ceci explique comment et pourquoi Brignoud ne sera pas érigé en commune. Et comment et pourquoi "la partie du territoire de Brignoud comprise entre le ruisseau de Brignoud et la limite sur Villard-Bonnot sera annexée à la commune de Froges".

Les Brignoudais, comprenant les difficultés d'ériger ce lieu de vie en commune distincte, se ralliaient, faute de mieux, à cette motion, laquelle a été adoptée à l'unanimité par le conseil général "dans un esprit de justice et d'équité et dans un but d'apaisement".



Brignoud, territoire partagé entre Villard-Bonnot et Froges qui a souhaité, mais en vain, être érigé en commune.



La transformation du cabinet de radiologie en cabinet médical est en marche à Brignoud



Le cabinet de radiologie de Brignoud deviendra prochainement un cabinet médical accueillant deux médecins généralistes.

FROGES

Un nouveau prestataire pour le portage des repas au CCAS

En juin 2016, le CCAS (centre communal d'action sociale) de Froges avait lancé un appel d'offres sur le portage des repas et ainsi, avait recruté un nouveau fournisseur au 1^{er} juillet 2016.

Après quatre mois assez compliqués, le CCAS a souhaité mettre fin à cette collaboration, du fait d'une insatisfaction récurrente des adhérents et des constatations du CCAS sur la qualité des prestations qui ne correspondait pas du tout à ce qui avait été proposé lors du marché.

Pour pallier cette défection soudaine, le CCAS avait fait appel à son ancien prestataire, à savoir "Vercors Restauration", fournisseur depuis 6 ans. Avec celui-ci a été signée une convention de quatre mois de façon à permettre la relance d'un nouvel appel

d'offres. L'ouverture de cet appel a été effective le 1^{er} février et six candidatures ont été réceptionnées par le CCAS. Le choix s'est finalement porté sur la société "API Restauration" dont le siège social se situe à Domène et la cuisine centrale à Varcès.

35 repas par jour acheminés

Le choix s'est porté essentiellement sur la qualité des prestations proposées, avec notamment une certaine proportion de produits frais établie pour chaque repas. Si le rapport qualité-prix a été pris en compte, le prix n'a pas été le seul critère de choix. Depuis le 1^{er} mars, le portage des repas sur les communes de Froges, Champ-près-Froges, La Pierre et Tencin, se fait donc avec "API Restauration". Le CCAS n'hésitera

pas à interroger ses adhérents afin de connaître leur degré de satisfaction. Il reste toutefois assez confiant compte tenu de la qualité intéressante de l'offre qui a été faite par la société de restauration, qui sera d'ailleurs en lien constant avec l'organisme. Ce marché a été signé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Toutes les personnes ayant plus de 60 ans ou ayant un handicap ou connaissant une difficulté temporaire (hospitalisation ou autres) peuvent bénéficier du portage de repas. Actuellement, ce sont environ 35 repas par jour qui sont acheminés.

Michel MANCIP

Pour tous renseignements, se rapprocher du CCAS en appelant au 04 76 71 15 93.



Le véhicule du portage des repas.